

Droit de grève

Nous avons au Canada des lois fixant le régime d'imposition de certaines sociétés, et je veux parler des sociétés pétrolières. Le champ de ces lois vient d'être élargi à la suite d'un accord conclu entre le premier ministre libéral du Canada (M. Trudeau) et le premier ministre conservateur de l'Alberta. Les citoyens soi-disant respectueux des lois qui dirigent ces sociétés pétrolières au Canada ont laissé entendre que ces lois ou cet accord ne leur plaisaient pas et qu'ils n'allaient pas s'y conformer, et ils sont maintenant en train de déménager leurs installations de forage aux États-Unis. Je n'ai pas entendu le député de York-Nord leur reprocher de ne pas respecter ces lois et les politiques convenues entre le gouvernement du Canada et l'Alberta.

Mon honorable ami, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), tient à dire quelques mots. Je lui accorde quelques minutes. Je ne donnerai donc pas, comme j'en avais l'intention, les chiffres sur leurs profits qui démontrent jusqu'à quel point elles ont fait de bonnes affaires et jusqu'à quel point elles ont été légèrement imposées.

Une voix: Allez-y!

M. Orlikow: Non. J'aime bien le député de Nepean-Carleton. C'est parce que je sais combien il estime cette question importante que je tiens à lui accorder quelques minutes. Je trouverai bien une autre occasion de faire consigner ces chiffres au compte rendu.

Je voudrais répondre à certaines des observations du député de York-Nord. Il voudrait restreindre le droit de grève de certains fonctionnaires. Il appelle ces fonctionnaires des travailleurs essentiels. Personne n'aime les grèves, ni ceux qui sont privés des services auxquels ils sont habitués, ni ceux qui sont obligés de faire la grève. Tous les grévistes perdent automatiquement le traitement qu'ils auraient touché en demeurant au travail. Très peu de syndicats disposent des ressources financières voulues pour verser d'importantes allocations de grève à leurs membres. Les travailleurs ne se mettent pas en grève à la légère.

Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a signalé que proportionnellement aux travailleurs qui règlent leurs différends avec leur employeur de plein gré, c'est-à-dire à l'immense majorité des travailleurs, ceux qui font grève ne forment qu'une petite minorité. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit. Lorsque les travailleurs se mettent en grève, c'est habituellement pour de bonnes raisons. C'est souvent pour une question de rémunération. Le député de York-Sud ne devrait pas être surpris, car alors que le coût de la vie augmente de 12 p. 100 ou plus par an, on offre 3, 4, 5 ou 6 p. 100 d'augmentation aux travailleurs qui trouvent cette offre inacceptable, car elle entraînerait une diminution de leur niveau de vie. Ils se mettent parfois en grève parce que leurs conditions de travail sont épouvantables ou que leur sécurité est en danger.

Le député a dit que les fonctionnaires ne sont pas limogés. Bien des fonctionnaires seront mis à pied à cause de l'automatisation et de la mécanisation. Les Postes constituent un bel exemple. L'automatisation était peut-être nécessaire aux Postes. Le ministère des Postes et les hauts fonctionnaires hésitaient toutefois à donner aux travailleurs les garanties auxquelles ils avaient droit; ceux-ci voulaient être certains de

garder leur emploi. Le député hoche la tête. S'il consultait certaines études qui ont été effectuées par des juges depuis quelques années, il se rendrait compte que chaque fois, la direction est tenue en grande partie responsable du mécontentement des travailleurs. Le député l'ignore.

Le député veut que nous adoptions une mesure législative interdisant aux travailleurs assurant des services essentiels de faire grève, mais il n'a pas précisé qui sont ces travailleurs. S'agit-il des postiers, du personnel hospitalier, des bibliothécaires ou des éboueurs? Nous ne pourrions pas prendre de décision sensée si nous ne savons pas exactement de qui il parle.

Je signale au député qu'un certain nombre de pays ont déjà une loi identique à celle qu'il propose. Depuis des années, on citait en exemple l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour leur bon climat social. Ces deux pays ont des systèmes juridiques et réglementaires très compliqués et très raffinés.

Quand les temps étaient favorables, ces économies étaient florissantes et les travailleurs recevaient ce qu'ils considéraient comme étant une part équitable de l'augmentation de la productivité; il y avait par conséquent peu de grèves. Toutefois, au cours des dernières années, des grèves ont éclaté, en dépit des mesures législatives existantes. Comme l'a fait remarquer le député d'Ottawa-Vanier, quand les travailleurs n'ont pas le droit de faire grève légalement, ils le font illégalement.

Voyons ce qui se passe chez nos amis du Sud. Depuis des années, on s'était habitué aux grèves des cols bleus: travailleurs de l'industrie automobile, mineurs et travailleurs forestiers. C'est encore le cas. En revanche, que s'est-il passé dernièrement aux États-Unis? Ce sont les cols blancs, les membres des professions libérales, qui font grève, ceux-là même qui auraient été horrifiés et offensés il y a une dizaine d'années qu'on puisse supposer qu'ils faisaient partie d'un syndicat.

Voyez ce qui se passe aux États-Unis. Dans de nombreuses villes, les enseignants font grève bien que les lois de leur État le leur interdisent. Les policiers et les pompiers ont fait grève. Je ne dis pas que j'approuve ces mouvements. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut se demander pourquoi tel groupe de travailleurs décide de débrayer et d'essayer de résoudre ses problèmes, de satisfaire ses plaintes et ses revendications d'une manière raisonnable et sympathisante. De cette manière, nous pourrions réduire le nombre de débrayages, mais non pas de la façon préconisée par le député de York-Nord.

Ce dernier a signalé quelque chose en passant que je voudrais relever. Il a dit que dans bien des cas, les travailleurs ne voulaient pas faire grève, mais qu'ils étaient en quelque sorte forcés ou obligés par leurs chefs syndicaux ou ouvriers de suivre le mouvement. Rien n'est plus contraire à la vérité, monsieur l'Orateur. Il y a une grève dans ma province, à l'International Nickel Corporation de Thompson. Elle dure depuis des mois. Le comité de négociation du syndicat, après s'être réuni avec les représentants de la compagnie et ceux du ministère du Travail, en est arrivé à une entente provisoire il y a quelques jours. Je n'ai eu de nouvelles ni hier ni aujourd'hui. Selon les médias, les travailleurs sont mécontents de l'entente et ils vont probablement la rejeter, en dépit du fait que leurs soi-disant dirigeants syndicaux se sont prononcés en faveur de la grève.